

Communiqué de Frapna Drôme Nature

Environnement

Réunion publique Center Parcs Valence

23 janvier 2015

Venez nombreux, vendredi 30 janvier à 20h30, Valence, maison des sociétés, salle Haroun Tazieff, rue St Jean.

Les drômois perdants !

La société Pierre et Vacances veut établir un complexe de loisirs sur la forêt des Chambaran : 1000 logements, 5600 personnes, avec des activités aquatiques sous une bulle à 29°, des boîtes de nuit, sur 200 ha de forêt et zones humides, avec 2000 places de parking sur 6ha. Ce serait le 6ème Center Parcs en France, le 25ème en Europe.

Ce projet serait implanté au nord de la Drôme, en Isère, sur la commune de Roybon dans la forêt des Avenières.

Il s'agit ici d'un choix de société entre préservation de l'environnement et développement économique.

La commission d'enquête « loi sur l'eau » et le Conseil National de Protection de la Nature ont émis des avis défavorables sur le projet. En effet, celui-ci n'est pas conforme à la réglementation qui encadre l'usage de l'eau afin de préserver la ressource d'une manière durable : les rivières et les nappes drômoises seront particulièrement impactées. De plus, l'implantation du Center Parcs détruit plusieurs espèces protégées et détériore un milieu naturel de première importance pour toute la région. Malgré cela le préfet a pris un arrêté autorisant le projet, arrêté suspendu par la juridiction de Grenoble.

Le projet sera financé, entre autres, avec de l'argent public : un terrain constructible mis à disposition gratuitement, plus de 37 millions de subventions de l'état et des collectivités. Une niche fiscale permet de récupérer les capitaux des épargnants, spoliés à long terme....

Certes ce projet semble avoir quelques avantages : il permettra la création d'emplois, de nombreux temps partiels exonérés de charges patronales pour faire le ménage dans les « cottages ». La commune de Roybon, surendettée, pourra aussi renflouer ses finances mal gérées...

Mais, répétons-le, les drômois seront surtout les grands perdants de ce projet qu'ils financent avec leurs impôts et qui va impacter durement leur ressource en eau, leurs rivières et leur biodiversité. Ils se mobilisent donc toujours plus nombreux contre cet équipement. Plusieurs associations ont déposé des recours juridiques pour demander l'application de la Loi.

La FRAPNA (fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature de la Drôme), les pêcheurs (Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), les

consommateurs (Consommation, Logement et Cadre de Vie de la Drôme) et les citoyens (Pour Chambaran Sans Center Parcs) vous proposent de mieux comprendre l'impact sur notre département, du projet de Center Parcs des Chambaran. Ils vous invitent à une réunion publique le vendredi 30 janvier à 20h30, Valence, maison des sociétés, salle Haroun Tazieff, rue St Jean. (Cette réunion est une animation du programme des rencontres de l'écologie au quotidien www.ecologieauquotidien.fr)